

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
**TENUE LE 18 JUIN 2024 À 18 H, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA**  
**CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**Présences**

Sylvain Blais, directeur général	Katrine Lévesque (VC)
Benjamin Brassard	Guillaume Marquis, président
Mélanie Brunette, vice-présidente	Isabelle Métivier
François Côté, directeur des études	Stéphanie St-Pierre Vigneault (VC) (départ à 20 h 45)
Marie-Pier Dupuis	Mélissa Tardif (départ à 20 h 45)
Sébastien Fortin	Geneviève Tremblay
Évelyne Grenier-Ouimette (VC)	Julie Tremblay
Karl Guimond	

**Absences**

Marianne Bégin	Chantal Hamelin
Yacine Bourennani	Florence Julien
Maxime Fortin	Félix-Antoine Lafleur
Marco Fournier	Dominique Marchand
Marlène Grenier	

**Observatrices**

Amélie Brouillard, secrétaire générale  
Nicole Fortier, agente de soutien administratif

**Invités**

Isabelle Benoît, coordonnatrice des ressources humaines  
Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement  
Josée Coderre, directrice de La Fondation  
Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles  
Patrick Lortie, directeur des ressources matérielles  
Mireille Ménard, conseillère pédagogique

**Assistance**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

Le président du conseil, Guillaume Marquis, souligne la présence de deux nouveaux membres, soit Stéphanie St-Pierre Vigneault, représentante des diplômés du Cégep ainsi que Benjamin Brassard, représentant des étudiants, campus de Rouyn-Noranda. Ces derniers sont invités à se présenter.

La fin des mandats ou départ de certains membres est également soulignée. Chacune et chacun sont remerciés pour leur participation et contribution au conseil d'administration.

Il s'agit de :

Sébastien Fortin, représentant du personnel enseignant  
Marco Fournier, représentant des centres de services scolaires  
Chantal Hamelin, représentante des milieux socioéconomiques  
Mélissa Tardif, représentante des milieux socioéconomiques  
Geneviève Tremblay, représentante des parents

**2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

Madame Marthe Julien, ex-enseignante en Arts visuels au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, se joint à la rencontre et présente la revue « Panache » élaborée en collaboration avec le département Arts et lettres et Arts visuels.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR\***

Sur une proposition de Mélissa Tardif, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour.**

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2024\***

Sur une proposition de Benjamin Brassard, appuyée par Karl Guimond, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 21 mai 2024.**

#### 4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS \*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose le tableau des suivis et explique la fermeture de trois d'entre eux qui seront traités à la présente rencontre.

Par ailleurs, le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation du ministère afin de procéder à l'acquisition de la résidence de l'évêché située sur la rue Cuddihy à Rouyn-Noranda.

### PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

#### 5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

##### 5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 MAI 2024\*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose à titre d'information le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 21 mai 2024.

### PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

#### 6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

### PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

#### 7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

##### 7.1. PLAN DE GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LE PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE 2024-2025\*

Madame Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles, présente le Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2024-2025.

Des 45 risques énumérés, il n'en demeure que 24, sur lesquels le comité se penchera afin de les analyser et de suggérer des mesures d'atténuation, et ce, dès l'automne prochain.

CA-3572

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor a édicté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette Directive, le Cégep doit élaborer une *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* d'ici le 31 décembre 2019, ainsi qu'un Plan de gestion des risques annuel;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* du Cégep a été adoptée le 26 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2023-2024 a été adopté le 20 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2024-2025 doit être adopté avant le début de l'année financière selon la modification de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Mélissa Tardif, et unanimement résolu **d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2024-2025, tel que présenté.**

##### 7.2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT\*

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement, présente le budget de fonctionnement 2024-2025.

CA-3573

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT QUE le comité de finances et d'audit a analysé en détail le budget de fonctionnement 2024-2025, lequel présente un budget à l'équilibre avec des revenus de 55 871 767 \$ et des dépenses de 55 871 767 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'il aura un virement interfonds de 88 000 \$ pour un remboursement d'emprunt autofinancé et de 1 450 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations à même le fonds de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit, pour l'adoption de ce budget.

Sur une proposition de Mélanie Brunette, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter le budget en équilibre de fonctionnement 2024-2025 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tel que présenté.**

### 7.3. BUDGET D'INVESTISSEMENT\*

Monsieur Patrick Lortie, directeur des ressources matérielles, présente le budget d'investissement 2024-2025 et les projets qui se mettront en branle à l'été 2025. Il est également question d'envisager l'exécution des projets pendant toute l'année, plutôt que de se limiter à la période estivale.

CA-3574

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre, son budget d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit ayant préalablement analysé en détail le présent budget et obtenu les réponses satisfaisantes aux différents choix effectués par la direction.

Il est proposé par Geneviève Tremblay, appuyée par Mélanie Brunette, et unanimement résolu **d'adopter le budget du fonds des investissements 2024-2025 pour mobilier, équipement, bibliothèque, équipements informatiques et logiciels s'élevant à 1 894 512 \$ ainsi que celui de réfection et transformation pour un total de 10 919 692 \$.**

### 7.4. NOMINATION DE LA PERSONNE À LA COORDINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE\*

La directrice des ressources humaines, madame Kathleen Longpré, rappelle les différentes étapes du processus qui ont mené à la nomination d'une coordonnatrice à la bibliothèque.

CA-3575

CONSIDÉRANT le poste à pourvoir suite à l'annonce du départ de monsieur David Fournier-Viger, coordonnateur de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues, qu'il a procédé à une entrevue et qu'il est maintenant prêt à faire sa recommandation.

Sur présentation de Kathleen Longpré, et à la suite de la recommandation unanime du comité de sélection, il est proposé par Mélanie Brunette, appuyé par Benjamin Brassard, avec une abstention, **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à l'embauche de madame Miriam Lefebvre à titre de coordonnatrice de la bibliothèque (classe 7). Cette fonction est sous la responsabilité de la direction des Études.**

### 7.5. PROFIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE\*

Le président du conseil, monsieur Guillaume Marquis, présente les modifications apportées au profil de la direction générale recherché qui se situent entre autres, aux conditions d'admissibilité, à la dimension Planification des compétences liées à la réalisation et à la réalisation.

CA-3576

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite du directeur général, Sylvain Blais;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de sélection pour l'élaboration d'un projet de profil de candidature;

CONSIDÉRANT la présentation de ce profil à la Commission des études, pour avis, tel que prévu à l'article 4.5 du *Règlement interne relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors cadres du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*;

CONSIDÉRANT QU'un membre du comité de sélection, accompagné de Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, et d'Amélie Brouillard, secrétaire générale, ont pris note de l'ensemble des commentaires émis par les membres de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la présentation de ce profil aux instances syndicales et à l'Association des cadres, pour en obtenir l'avis et les commentaires, conformément au *Règlement interne relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors cadres du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*.

Il est proposé par Sébastien Fortin, appuyé par Geneviève Tremblay, **d'adopter le profil révisé de candidature de la directrice ou du directeur général(e)**.

#### **7.6. RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMITÉ DE SÉLECTION\***

Monsieur Sylvain Blais, directeur général, explique la réflexion qui a mené à la recommandation déposée au conseil, de créer un bureau international dont la gestion relèverait d'un gestionnaire administratif, soit un cadre de classe 5.

Il rappelle l'historique de ce dossier et mentionne entre autres, les besoins exprimés par les entreprises et organismes régionaux quant à leurs besoins de diplômés, et ce, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de baisse démographique.

**CA-3577**

CONSIDÉRANT la volonté de créer un bureau international permettant la gestion administrative centralisée de ce dossier;

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste de gestionnaire administratif, soit un cadre de classe 5 ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste relèvera de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) ressources seront initialement déplacées sous ce bureau ;

CONSIDÉRANT l'analyse en profondeur qui sera effectuée à l'automne, permettant de déterminer les tâches et responsabilités de chacun à l'intérieur de ce bureau, ainsi que les autres personnels des autres services œuvrant dans le dossier international.

Il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Marie-Pier Dupuis, et unanimement résolu **de créer un bureau international, d'accepter la modification à la structure administrative, et de former un comité de sélection dans le but de procéder à la sélection d'une personne afin de combler ce poste du bureau international. Le comité de sélection sera composé de Karl Guimond et de Guillaume Marquis à titre de représentants du conseil d'administration afin de participer à un processus de sélection prévu soit le 18 ou le 19 juillet 2024. Ce comité sera aussi composé du Directeur général (supérieur immédiat), de la direction des ressources humaines et d'un représentant de l'Association des cadres du Cégep.**

#### **7.7. NOMINATION DE DEUX CADRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES\***

Monsieur François Côté, directeur des études, rappelle l'obligation annuelle du conseil d'administration de procéder à la nomination de deux (2) cadres pour siéger à la Commission des études, comme prévu au *Règlement sur la Commission des études*.

**CA-3578**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit nommer deux membres du personnel d'encadrement qui siégeront à la Commission des études pour la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des études recommande de nommer le directeur adjoint aux études, Christian Larose, et la directrice adjointe aux études, Laurie Fortin.

Il est proposé par Isabelle Métivier, appuyée par Mélanie Brunette, et unanimement résolu **de nommer Christian Larose et Laurie Fortin pour siéger à la Commission des études, et ce, pour un mandat d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.**

#### **7.8. POLITIQUE DE GESTION DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET D'EMPLOI DU PERSONNEL-CADRE\***

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres des modifications et ajouts faits à la *Politique de gestion définissant les conditions d'engagement et d'emploi du personnel-cadre*.

**CA-3579**

CONSIDÉRANT la révision du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel réalisée par le secrétariat du Conseil du trésor au printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Enseignement supérieur déposait le 31 mai 2023 un document consolidé concernant certaines conditions de travail des cadres;

CONSIDÉRANT QUE des conditions de travail des cadres sont prévues au Règlement et que ce Règlement prévaut sur la *Politique de gestion définissant les conditions d'engagement et d'emploi du personnel-cadre du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès de l'Association des cadres du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue afin de retirer les conditions prévues au Règlement et qui se trouvent dans la Politique de gestion.

Sur une proposition de Sébastien Fortin, appuyée par Mélissa Tardif, et sur la recommandation de la direction du Collège, il est unanimement résolu **d'adopter les modifications apportées à la Politique de gestion définissant les conditions d'engagement et d'emploi du personnel-cadre afin de retirer, entre autres, les conditions prévues au Règlement.**

#### **Conditions prévues au Règlement**

- Détermination du traitement
- Prime pour cumul temporaire
- Prime de disponibilité
- Règle de promotion
- Reconnaissance de scolarité
- Vacances annuelles
- Jours fériés et congé sociaux
- Congé pour activités de perfectionnement
- Congé pour activités professionnelles
- Congé pour charge publique
- Congé sans traitement
- Congés maladie et congés pour responsabilités familiales
- Congés parentaux
- Congés à traitement différé ou anticipé

#### **7.9. RÉSIDENCE ÉTUDIANTE - VAL-D'OR\***

Monsieur Sylvain Blais, directeur général, informe les membres du conseil de la proposition de règlement de l'entrepreneur dans le dossier des résidences étudiantes à Val-d'Or, pour un montant de 550 k\$.

CA-3580

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) a cédé, en 2018 (CC-092-17-18), un terrain à Cité étudiante Val-d'Or pour permettre la construction de résidences étudiantes au bénéfice de ses élèves, des étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (CEGEPAT);

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction était estimé à près de 12 M\$ et que le financement a été réalisé par des contributions financières d'entreprises et d'organismes sensibles au développement de l'enseignement sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE Cité étudiante Val-d'Or est un organisme à but non lucratif créé spécifiquement pour construire des résidences étudiantes pour les étudiants des trois institutions d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de Cité étudiante réservent trois (3) des sept (7) postes de son conseil d'administration aux institutions d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles sont actuellement occupés par les clientèles ciblées;

CONSIDÉRANT QUE la construction s'est faite en pleine pandémie, ce qui a engendré des dépassements de coûts;

CONSIDÉRANT QUE ces dépassements de coûts font l'objet d'un litige opposant Cité étudiante Val-d'Or et l'entrepreneur ayant construit les immeubles;

CONSIDÉRANT QUE Cité étudiante Val-d'Or n'a pas les ressources financières pour dénouer le litige;

CONSIDÉRANT QUE les directions générales du CECEPAT et du CSSOB et le recteur de l'UQAT ont convenu de proposer à leurs instances décisionnelles de soutenir financièrement Cité étudiante Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2023, le CÉGEPAT, le CSSOB et l'UQAT ont fourni respectivement un montant de 200 000,00 \$, soit un montant total de 600 000,00 \$ qui est totalement dépensé. Ce montant visait à conclure une entente ou des ententes menant à la main levée de toute hypothèque légale sur l'ensemble des immeubles de Cité étudiante Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE Cité étudiante Val-d'Or a reçu une proposition de règlement du dossier pour la somme totale de 550 000,00 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais, plus taxes, à titre de règlement final de toute réclamation, prétention, recours, dommage, frais, action ou droit d'action, autant pour le passé, le présent et le futur, que l'entrepreneur, a pu ou pourrait avoir contre la Cité étudiante découlant directement ou indirectement de ses travaux de construction pour le compte de Cité étudiante Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE de cette somme :

- la somme de 500 000,00 \$ plus taxes serait déposée dans un compte en fidéicommiss d'ici le 2 juillet 2024;

- QUE le 50 000,00 \$ plus taxes restant, l'entrepreneur est disposé à l'offrir à Cité étudiante Val-d'Or à titre de quittance finale pour les déficiences actuelles et connues du projet. Les déficiences actuelles et connues sont celles dénoncées dans le cadre de nos lettres datées du 27 novembre 2023 et du 22 février 2024 ainsi que les documents qui y étaient joints, à savoir les rapports du GRT pour les Blocs A, B et C.

CONSIDÉRANT QUE le règlement se ferait sous réserve de la signature d'un document de règlement mutuellement satisfaisant qui inclurait, entre autres, que Cité étudiante Val-d'Or donnerait quittance à l'entrepreneur pour toute réclamation, prétention, recours, dommage, frais, action ou droit d'action, autant pour le passé, le présent et le futur, que Cité étudiante Val-d'Or a, a pu ou pourrait avoir contre l'entrepreneur relativement à sa demande reconventionnelle, à savoir spécifiquement une réclamation pour les retards, la perte de loyers et les frais d'intérêts additionnels engagés en raison du prétendu non-respect par l'entrepreneur des échéanciers relativement aux travaux de construction sur les immeubles de Cité étudiante Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que l'entrepreneur conserve sa responsabilité quant aux garanties associées aux immeubles incluant, mais non limitativement, eu égard aux malfaçons et aux vices de construction qui affectent ou pourraient affecter les immeubles dans le futur (ceux qui sont inconnus à ce jour);

CONSIDÉRANT QUE sur conclusion du règlement découlant de la présente offre, l'entrepreneur renoncera au bénéfice de la lettre de garantie bancaire irrévocable no 1403 en informant Desjardins, conformément au paragraphe 6 de la page de 2 de ladite lettre de garantie, qu'un règlement hors cour est intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la conception de la toiture n'est pas optimale, mais elle semble répondre aux ententes et documents contractuels. Il n'y a donc pas de vice à cet égard. Le seul vice/problème réel est la correction des conséquences du dégât d'eau ainsi que la réparation localisée de la toiture. Les travaux correctifs à effectuer sont probablement en deçà du 50,000 \$ offert pour ces correctifs. Il est recommandé par les avocats d'accepter l'offre de règlement faite.

Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Sébastien Fortin:

**QUE le CÉGEPAT verse une somme de 200 000 \$ à Cité étudiante Val-d'Or conditionnellement au respect de l'ensemble des conditions suivantes :**

- **QUE le CSSOB et l'UQAT versent chacun une somme équivalente;**
- **QUE les sommes versées par les institutions d'enseignement soient déposées auprès d'un notaire dans un compte en fidéicomis d'ici le 2 juillet 2024;**
- **QUE le notaire soit autorisé à verser les sommes à Cité étudiante Val-d'Or seulement à la conclusion du règlement proposé par l'entrepreneur;**
- **QUE le directeur général soit autorisé à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet à la présente résolution.**

#### **7.10. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF 2024-2025\***

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, présente le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2024-2025.

**CA-3581**

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui indique que « le conseil se réunit aux époques fixées par les règlements, mais au moins quatre fois par année » ;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement général de régie interne du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* qui mentionne que le conseil d'administration se réunira au moins six fois par année.

Sur une proposition de Benjamin Brassard, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2024-2025.**

#### **7.11. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA FONDATION (CAMPAGNE MAJEURE DE LA FONDATION)**

La directrice de La Fondation, madame Josée Coderre, énumère la provenance des différents fonds de La Fondation, qui visent le soutien financier de différents projets soumis par le Cégep.

Madame Coderre présente la campagne majeure de financement que La Fondation désire entreprendre et qui sera échelonnée sur une période de 2 à 3 ans et visant un montant des retombées de 2 millions \$.

**CA-3582**

CONSIDÉRANT QUE La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue s'est engagée à soutenir financièrement la réalisation de projets soumis par le Cégep, notamment la mise en place de la

technique de physiothérapie et la technologie d'architecture, l'aménagement de résidences et la construction d'une serre;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pourrait soutenir la réalisation de projets éventuels tels que le réaménagement de la bibliothèque au campus de Rouyn-Noranda, l'amélioration des locaux du programme de technologie minérale et de la technique de maintenance industrielle, le réaménagement de l'accueil du complexe sportif au campus de Val-d'Or et l'amélioration de la salle commune au campus d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite pérenniser les fonds en place (fonds Bourses, fonds Projets novateurs, fonds Développement sportif, fonds Équipement, fonds Étudiants internationaux, fonds mieux-être financier);

CONSIDÉRANT QUE la notoriété et l'image du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue seront utilisées au cours de la campagne majeure et que des besoins de représentation seront identifiés;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'importance de la réalisation des projets soumis à La Fondation ainsi que l'apport de La Fondation à l'amélioration de la qualité de vie collégiale;

Il est proposé par Benjamin Brassard, appuyé par Sébastien Fortin, et unanimement résolu ***d'appuyer la réalisation d'une campagne majeure par La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dont l'objectif est de deux millions de dollars.***

## PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

### 8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

#### 8.1. TABLEAU DE BORD – PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PSD)\*

Madame Isabelle Benoît, coordonnatrice des ressources humaines, et madame Mireille Ménard, conseillère pédagogique, se joignent à la rencontre, afin de présenter le tableau de bord du Plan stratégique de développement.

Les indicateurs, jalons et résultats au regard de chaque orientation du Plan stratégique, sont revus.

#### 8.2. BILAN ANNUEL DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE ET LES TRAVAUX D'ÉRUDITION

Monsieur François Côté, directeur des études, énumère les activités du comité et mentionne la tenue d'une seule rencontre avec le CTRI. Le changement de directeur au CTRI en septembre 2023 a retardé la production des états des projets trimestriels.

Par ailleurs, le comité s'est penché sur trois politiques qui seront présentées l'année prochaine.

#### 8.3. SONDAGE SUR LA SATISFACTION ET LES BESOINS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Amélie Bouillard, mentionne que les membres du conseil recevront un sondage sur leur satisfaction et leurs besoins en regard du conseil d'administration, par courriel le vendredi 21 juin. Les membres sont invités à la compléter avant le début du mois d'août, les résultats seront colligés par la suite, permettant de les présenter à la séance du conseil de septembre 2024.

## CORRESPONDANCE ET INFORMATION

### 9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

## ÉMISSION DES DIPLÔMES

### 10. ÉMISSION DES DIPLÔMES\*

#### 10.1. ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Sur une proposition de Mélanie Brunette, appuyée par Benjamin Brassard, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.***

#### 10.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3583

Sur une proposition de Sébastien Fortin, appuyée par Karl Guimond, il est unanimement résolu *d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.*

## AFFAIRES DIVERSES

### 11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

## DOSSIERS À HUIS CLOS

### 12. DOSSIERS À HUIS CLOS

#### 12.1 SUIVI – COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce point n'a pas été traité.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 47 sur une proposition de Isabelle Métivier.

Président,

Secrétaire générale,



Guillaume Marquis

Amélie Brouillard